

**ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES USAGERS A LA COMMISSION DE LA  
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**Collège des usagers**

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

**Le Président de l'université**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-20 et D. 719-21 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la décision DAJP/n°2021-722 du Président de l'Université en date du 22 octobre 2021 portant convocation des électeurs ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 25 novembre 2021 ;

**DÉCIDE**

**Article 1 : Répartition des sièges – Secteur 2**

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Nombre de sièges	2	Liste A : SET et Solidaires étudiant-e-s pour une université sociale et solidaire	79 Voix
Inscrits	9288	Liste B : Bouge Ton Campus avec l'AGATE et ses assos	144 Voix
Votants	228		
Pourcentage de participation	2,45%		
Bulletins de blancs et nuls	5		
Suffrages exprimés	223		
Quotient électoral	111,5		

	Suffrages exprimés	1 <sup>ère</sup> répartition au quotient électoral	Reste	2 <sup>e</sup> répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : SET	79	0	79	1	<b>1</b>
Liste B : Bouge Ton Campus avec l'AGATE et ses assos	144	1	32,5	0	<b>1</b>

## Article 2 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus (par ordre alphabétique) :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS	LISTE
Maxence BIDAUD	Joëlle SINOU	Bouge Ton Campus avec l'AGATE et ses assos
Matys VAN TIEL	Mina LACROIX	SET et Solidaires étudiant-e-s pour une université sociale et solidaire

## Article 3 : Début du mandat

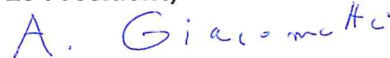
Conformément aux textes susvisés, le mandat des membres élus court à compter de la publication de la présente décision de proclamation des résultats.

## Article 4 : Affichage des résultats

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'université.

Fait à Tours, le 29 novembre 2021

Le Président,



Arnaud GIACOMETTI

### VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours  
M. le Président de la commission des opérations électorales  
Direction des affaires juridiques  
60, rue du Plat d'Étain  
BP 12050  
37020 Tours Cedex 1

## Annexe

### Composition actualisée de la CFVU Collège des usagers

Titulaire	Suppléants	Liste	Secteur de formation
Thomas GRZES	Mathilde FARGE-BONNET-MIZZI	UNI POUR L'AVENIR	Disciplines juridiques, économiques et de gestion
Marvin GUILCHER	Alexandre BOFWA-MBUYI	BOUGE TON CAMPUS	Disciplines juridiques, économiques et de gestion
Dickel COMPAORE		UNEF	Disciplines juridiques, économiques et de gestion
Iona AYREAULT		BOUGE TON CAMPUS	Lettres, sciences humaines et sociales
Maxence BIDAUD	Joëlle SINOU	BOUGE TON CAMPUS	Lettres, sciences humaines et sociales
Léo CORDAT	Mélisande CHAUVIN	ETUDIANT-E-S SOLIDAIRES	Lettres, sciences humaines et sociales
Matys VAN TIEL	Mina LACROIX	SET ET SOLIDAIRE ETUDIANT-E-S	Lettres, sciences humaines et sociales
Océane HUET	Félix LAMBERT	BOUGE TON CAMPUS	Lettres, sciences humaines et sociales
Quentin MABOUANA-BOUNGOU	Laura NUNES	BOUGE TON CAMPUS	Sciences et Technologies
Kokou Cedric THONOU		UNEF	Sciences et Technologies
Quentin RAVEAU	Lucile LOUNNAS	BOUGE TON CAMPUS	Sciences et Technologies
Enzo ROSSI	Flavie CENICO	BOUGE TON CAMPUS	Sciences et Technologies
François ANGELOU-THIMEL		BOUGE TON CAMPUS	Disciplines de santé
Nicolas GATE	Paul HARNAY	BOUGE TON CAMPUS	Disciplines de santé
Katerine MORENO SUAREZ	Hélène LAFFON	BOUGE TON CAMPUS	Disciplines de santé
Fanta OUATTARA	Coralie JARRAUD	BOUGE TON CAMPUS	Disciplines de santé